Combatif Solidaire Engagé

COMPTE RENDU DES ELU-E-S CGT
REUNION CSE EXTRAORDINAIRE
DU 12 MARS 2020

Il est urgent d'attendre !!!

Point unique :

COVID 19 – Point de situation et mesures prises à Pôle emploi Bretagne

Ce CSE a eu lieu suite à une demande conjointe des élu-e-s CGT et SNU. Nous avions demandé qu'il ait lieu à l'initiative de la direction, ce que la direction a accepté.
Les élu-e-s ont été invité-e-s à se rendre dans leur DT respective, sauf pour celles et ceux qui travaillent sur la DR qui se sont resté-e-s à la DR. Le CSE a été réalisé en mode visioconférence depuis les 4 DT et via Skype pour un élu travaillant en zone de cluster d'Auray et ne pouvant donc pas se déplacer.

Déclaration préalable CGT
CSE extra Coronavirus 12/03/2020

Monsieur le Président,

La CGT indique qu'elle accepte de participer à titre exceptionnel à ce CSE en modalité visio conférence au vu des circonstances particulières et de l'urgence dans lesquelles celui-ci a lieu.

La CGT s'oppose néanmoins à la généralisation de ce mode de « dialogue social » et ne voudrait pas que les circonstances actuelles soient prétextes à la généralisation de cet usage.
Il va de soi qu'un sujet de cette importance mérite a minima, dans une situation normale, l'opportunité d'une réunion en présentiel.
De plus, nous nous étonnons de la durée prévue pour cette réunion au vu de l'ordre du jour : « Covid-19 : point de situation et mesures prises à Pôle Emploi Bretagne. »

Avant tout, rappelons le contexte dans lequel se tient ce CSE extraordinaire.
En date du 10 mars 2020, 19 personnes sont décédées en France des suites du coronavirus, dont 1 dans le Morbihan.

Lire la suite

1/ Eléments de contexte et un point de situation : consignes du gouvernement et de la DG.

1/ Rappel des gestes barrières

2/ Rappel des conditions de clusters

3/ Distribution des plaquettes et affiches d'information dans tous les sites

4/ Messages intranet

5/ Continuité de service

6/ Respect des arrêtés préfectoraux

7/ Mise en place d'une cellule de crise régionale avec deux référentes : Christèle FORICHER et Louisette REQUINTEL

8/ Visio et audio interrégionales régulières

9/ Communication auprès des demandeurs d'emploi pour limiter au stricte minimum leurs déplacements, privilégier les contacts mail ou 3949

10/ Messages réguliers aux agents et ligne managériales.

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

2/ Point de situation en Bretagne :

Au 11 mars 18h00 : 93 cas ont été identifiés en Bretagne dont aucun cas parmi les salarié-e-s Pôle Emploi :

- 73 cas dans le département 56 : 1 cluster sur Auray avec 48 personnes atteintes + 1 cluster sur Saint-Pierre de Quiberon + 1 cas dans 9 communes isolées.
- 7 cas dans le département 29
- 13 cas dans le département 35
- 0 cas dans le département 22

Le préfet du 56 a décidé de la mise en place d'un cordon sanitaire a été mis en place dans le département. Ce cordon sanitaire est une spécificité bretonne qui n'existe actuellement nulle part ailleurs.

La direction nous informe d'un nouveau cluster à Bruz depuis 23H30 la veille au soir.

3/ Point de situation à Pôle Emploi :

Cluster d'Auray :

- 2 agents sont en situation de télétravail
- 5 sont en arrêt maladie
- 6 sont confiné-e-s à domicile dans le cadre de la garde d'enfants pour raison de fermeture d'école.

Cluster de Bruz :
19 agents habitant Bruz et travaillant sur Rennes sont désormais confinés à leur domicile. Ils peuvent soit télé-travailler (9 agents), soit bénéficier d'un congé exceptionnel (10 agents).

4/ Point de situation à Pôle Emploi (bis) :

La direction indique que les priorités de Pôle Emploi en cas de crise sont l'indemnisation et la paye.
Un recensement des agent-e-s GDD doté-e-s d'un ordinateur portable dans le cadre d' « 1 agent 1 portable » a été réalisé : 150 agent-e-s ne sont pas encore équipé-e-s mais vont l'être très prochainement (semaine prochaine très certainement).
L'objectif est la mise en place du télétravail si besoin pour les agent-e-s GDD, ainsi que ceux-celles des services paye et compta.

5/ Echanges avec un médecin du travail :

La Direction nous informe avoir convoqué en audio un médecin du travail d'Auray, vers 10h, et invite les élu-e-s à lui adresser leurs premières questions.
Voici un récapitulatif des questions des élu-e-s, des réponses du médecin et des mesures prises par la direction :

Question des élu-e-s :	Réponse du médecin :	Réponse du DR :	Analyse de la CGT :
1/ Quid des agent-e-s ayant une pathologie (immuno-deficient, cancer, maladies respiratoires, diabète, etc.) ou un-e de leurs proches	« On n'attrape pas la maladie en se croisant dans le rue, mais au vu du temps de contact », un temps de 10 à 15 mn est nécessaire (charge virale). *Recommandation du médecin*: il faut éviter le contact avec le public y compris en rendez-vous individuel	Il a fallu batailler avec la direction pour obtenir une réponse de sa part : la direction va envoyer un message aux ELD en vue de recenser les agent-e-s dans cette situation. Leur situation sera vue au cas par cas ….	Si votre ELD n'est pas venue à votre encontre afin de voir si vous êtes dans cette situation : n'hésitez pas à faire la démarche ! En cas de difficultés à faire reconnaitre votre situation, demander un certificat médical à votre médecin traitant.

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

Question des élu-e-s :	Réponse du médecin :	Réponse du DR :	Analyse de la CGT :
2/ Concernant le lavage des mains	Le médecin préconise l'usage du gel hydro-alcoolique mais précise que le lavage des mains au savon et séchage avec une serviette en papier est suffisant et tout aussi efficace.	Le Dr indique que la DG a commandé 120 000 flacons de solution hydro-alcoolique qui devraient arriver prochainement …	L'épidémie de Coronavirus a démarré il y a plusieurs mois dans le monde … La DG pensait peut-être que le virus se serait arrêté à la frontière …. Quelle anticipation !!!
3 / Concernant la désinfection des locaux, du matériel et du mobilier	Le médecin préconise une désinfection des écrans tactiles, clavier, poignées de porte, etc… avec des lingettes ou autres dispositifs tels que bombes aérosols après chaque passage si possible, sinon toutes les ½ heures, ou à défaut le plus souvent possible.	On attend toujours une réponse ferme de la direction … les flacons de solution hydro alcoolique sont pour le DR la solution miracle !	Cette mesure paraît pourtant tellement évidente pour la CGT ! Il a fallu que les élu-e-s en parlent pour que la direction y réfléchisse ! La CGT maintient que la désinfection telle que préconisée par le médecin doit être mise en place par la direction dans les plus brefs délais.
4/ Si on est malade, quand est-on guéri ?	C'est le médecin traitant qui fixe la date de reprise. Il faut compter entre 1 et 2 semaines d'arrêt. Selon le motif, l'arrêt de travail peut également être prescrit par l'ARS (garde enfant si fermeture école)	La direction nous indique connaître et mettre en œuvre les différentes mesures en matière d'arrêt de travail : - Absence exceptionnelle pour les agents en zone de cluster - Arrêt de travail ARS	Pour une information plus complète : Coronavirus : déclaration des arrêts de travail
5/ Combien de temps dure la période d'incubation ?	Le médecin confirme une période d'incubation de 5 à 7 jours où le malade est potentiellement contagieux avant de développer les premiers symptômes, mais un malade qui ne tousse pas serait très peu contagieux.	La direction prône la continuité de service et maintient l'ouverture au public des agences Pôle Emploi en Bretagne y compris celle située en zone de clusters (Auray). La direction rappelle les gestes barrières et la nécessité des distances de sécurité : les agents notamment en situation d'AIC / d'AZLA doivent respecter la distance minimale de 1 mètre. En situation d'entretien en bureau, ils doivent reculer les chaises pour laisser cette distance.	Pour la CGT, le mieux serait la fermeture au public !

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

Question des élu-e-s :	Réponse du médecin :	Réponse du DR :	Analyse de la CGT :
6/ Quid des réunions collectives pour les DE et quid des formations pour les agent-e-s :	Réponse du médecin : « Tout ce qui n'est pas indispensable, on ne le fait pas ! Il faut éviter toute forme de propagation du virus et de contamination». Par ailleurs, si maintien de regroupement (réunions de service, atelier, info coll, etc..) , le médecin préconise que les personnes soient installées dans une salle en occupant une place sur 2 (avec obligatoirement un respect de 50% maxi d'occupation de la capacité de la salle) et idéalement de limiter toute réunion non indispensable.	Pour la direction : la continuité de service est une obligation qui prime sur tout le reste ! Les convocations collectives sont maintenues et les formations des agent-e-s aussi ! Un mail va être envoyé aux ELD pour rappeler les préconisations du médecin y compris en zone de cafétéria sur la notion d'occupation de l'espace.	Pour la CGT le mieux serait la fermeture au public et l'annulation de toutes les formations agent-e-s, réunions de services, séminaires, forums, job dating, #vers un métier, info coll à l'extérieur, etc.

6/ Mesures préventives complémentaires de la direction :

Les élu-e-s ont insisté sur les préconisations du médecin et ont demandé à la direction des mesures complémentaires notamment sur le maintien:

1) De l'ouverture au public des agences pour les agent-e-s travaillant ou résidant en cluster (Auray et Bruz) y compris avant de recevoir tout matériel de désinfection ?
2) De l'activité des services civiques et des agents en accueil de premier niveau.
3) Des réunions collectives d'agent ou de DE (y compris pack de démarrage et atelier TAC, kiosques…)
4) Des formations obligatoires y compris au Mans (qui est responsable si contamination dans un train et propagation dans l'agence ?)
5) Des convocations des D.E (caractère obligatoire pouvant contraindre des DE malades à venir nous voir)
6) De la commande du matériel de désinfection requis au-delà du gel ?

Avis de la CGT :

La direction reste sourde aux multiples appels des élu-e-s. Pire, lorsque les élu-e-s ont interrogé la direction sur les mesures préventives en cas de passage au stade 3, voici la réponse de la direction pour laquelle nous vous laissons apprécier la réponse : « Nous ne connaissons pas les modalités du passage en stade 3 ! »

Pour la CGT, il est étonnant que la direction fasse intervenir un médecin du travail lors de ce CSE, ne fasse aucune contestation concernant ses recommandations … décide de ne pas les suivre, quand d'un autre côté le DR affirme « Plus on anticipe, moins on subit » !

Pour la CGT, il est clair que la direction régionale n'a aucune marge de manœuvre et attend les directives de la DG … quant à la DG, elle attend les directives du gouvernement !

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

Vos élu-e-s CGT au CSE :

Guillaume BOURDIC : guillaume.bourdic@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER : chanig.dilasser@pole-emploi.fr
Loïc KERDRAON : loic.kerdraon@pole-emploi.fr
Sylvie KERLEROUX : synlvie.kerleroux@pole-emploi.fr
Martial LE BOULH : martial.le-boulh@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI : Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON : chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON : Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

Vos délégué-e-s syndicaux-cales CGT :

Elise BUGEAUD : elise.bugeaud@pole-emploi.fr
Philippe FAVRE-DANNE : p.favredanne@pole-emploi.fr
Marina FERRAND-DESMARES : marina.ferrand-desmares@pole-emploi.fr
Muriel LEFEVRE : Muriel.LEFEVRE@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI : Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON : chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON : Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet